

LA
Semaine
 DE
Religieuse
 MONTREAL

SOMMAIRE

I Fragment d'un discours prononcé par M. Taillon à l'Hospice Saint-Joseph de Montréal : Charité légale et charité privée. — II La résurrection de saint Joseph. — III Décret général sur les oraisons et la prose des messes de requiem. Texte et explication. — IV Le groupe photographique des prêtres du diocèse de Montréal. — V Saint Joseph, patron de la bonne mort (légende napolitaine). — VI Centenaire de la houille, la légende. — Les reliques de saint Joseph.

FRAGMENT D'UN DISCOURS

**Prononcé par M. Taillon à l'Hospice Saint-Joseph
 de Montréal**

CHARITE LEGALE — CHARITE PRIVEE

Ca que font nos institutions de charité.

Faut-il les taxer ?

Faut-il restreindre le travail qui les soutient ?

NOS lecteurs le savent, il existe dans toutes nos institutions de charité un usage bien touchant : celui de donner aux pauvres, chaque année, un grand banquet servi par les dames et les demoiselles qui s'intéressent à l'œuvre.

C'est toujours l'occasion d'une belle fête de famille ; et au cours de cette fête, après les compliments récités par les orphelins, souvent des discours éloquents sont prononcés par nos meilleurs orateurs.